

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

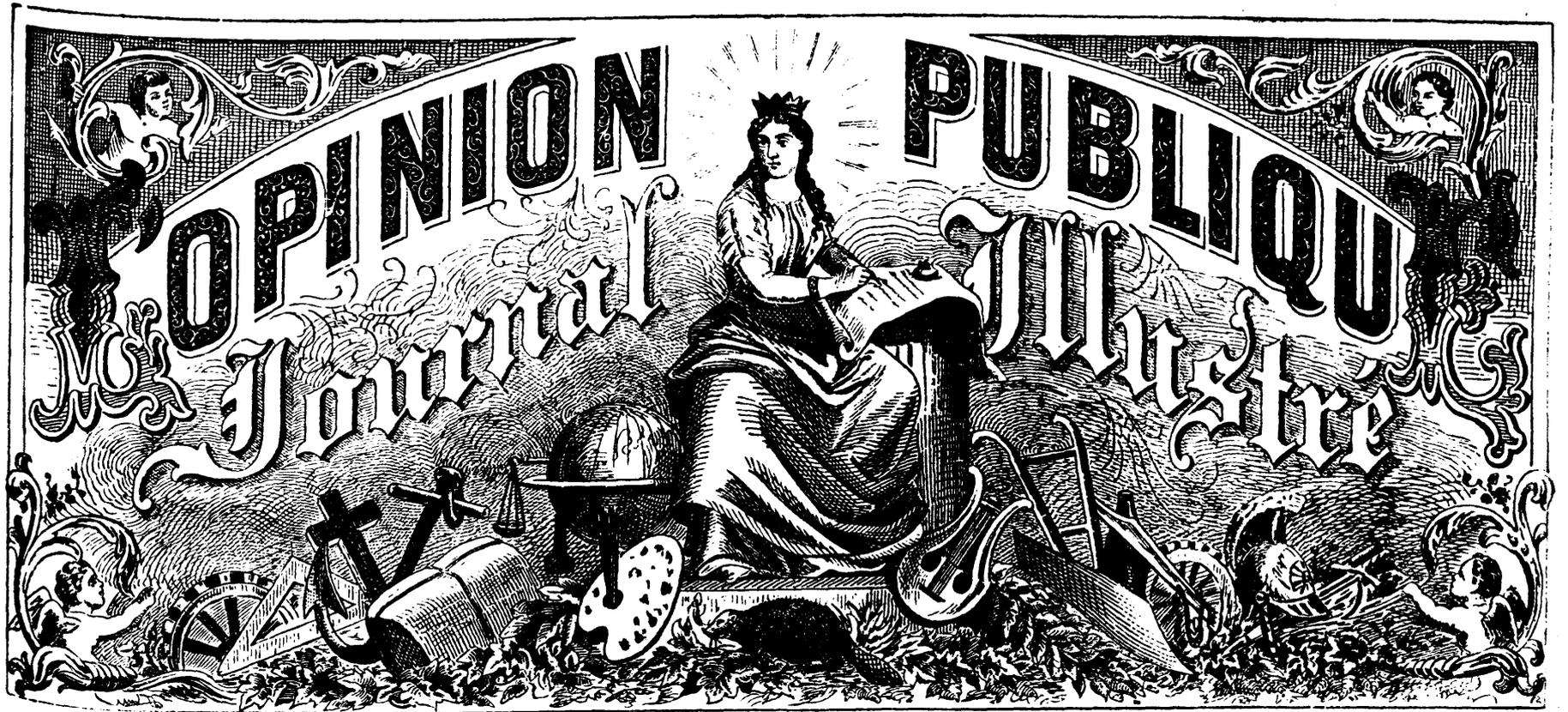
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Vol. I.—No. 17.

MONTREAL, JEUDI, 28 AVRIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'EMPEREUR DES FRANCAIS.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, empereur des Français, est le troisième fils de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, et d'Hortense, issue du premier mariage de l'impératrice Joséphine avec M. de Beauharnois; on sait que Joséphine devenue veuve, épousa Napoléon Ier. Il est né aux Tuileries, le 20 août 1808 et fut baptisé par le cardinal Fesch, le 4 novembre 1810; l'empereur et l'impératrice Marie Louise furent ses illustres parrains. Napoléon, à son retour de l'Ile d'Elbe, présenta son jeune neveu aux députés de la nation sur le Champ de Mai. Louis n'avait alors que sept ans, et cette scène laissa dans son esprit une profonde impression. Lorsqu'il vit son oncle pour la dernière fois à la Malmaison, il manifesta une agitation fiévreuse qu'on eut beaucoup de peine à calmer. Bientôt la fortune du grand homme croula et la famille Bonaparte fut forcée de laisser la France.

Louis passa en Allemagne avec sa mère, et de là en Suisse, où il fut admis aux droits de citoyen et servit dans l'armée de la petite république.

Lorsque Louis-Philippe monta sur le trône en 1830, le jeune exilé demanda l'autorisation de rentrer en France; elle lui fut refusée. Il ne fut pas plus heureux, lorsqu'il demanda la permission de servir comme

simple soldat dans l'armée française. Il passa une partie de l'année 1831 en Toscane d'où il se rendit en Angleterre, à la mort de son frère aîné. Là, il se livra à des études sérieuses, prépara plusieurs livres et rédigea ses *Revue*s Politiques, dans lesquelles il proclamait que la famille Bonaparte seule pouvait régénérer la France en conciliant les principes républicains du peuple français avec ses aspirations militaires. La mort du fils de Napoléon Ier en 1832, le laissa héritier de la dynastie impériale. Ses aspi-



L'EMPEREUR DES FRANCAIS.

rations au trône de France commencèrent à se manifester de bonne heure, et il tenta en 1836, de les mettre à exécution par l'expédition de Boulogne. Cette expédition échoua misérablement et lui attira les sarcasmes et les quolibets de ses ennemis, sans compter la prison qu'il eût par-dessus le marché. Il n'eût même la vie sauve que grâce aux démarches de sa mère et à la condition qu'il s'en irait aux Etats-Unis. Il n'y resta pas longtemps; Il voyagea en Europe, publia son livre remarquable intitulé: "Des

à Ste. Hélène, que son successeur sur le trône de France devrait chercher la gloire et l'illustration de son règne dans les travaux de la paix et les progrès de l'industrie.

Napoléon III a voulu exécuter le testament de son oncle; il a toujours eu pour devise: "l'empire c'est la paix;" ce qui ne l'a pas empêché cependant de faire la guerre de Crimée, d'Italie et du Mexique. Il aura sans contredit une des plus belles places dans l'histoire des grands hommes de la France, de ses souverains les plus illustres.

idées Napoléoniennes," et tenta de nouveau, en 1840, de s'emparer de la couronne. Ce fut l'expédition de Boulogne qui le fit condamner à l'emprisonnement pour la vie. On sait par quelle ruse et avec quelle habileté il parvint à s'échapper du château de Ham, où il était détenu. Il passa en Belgique et de là en Angleterre, où il demeura jusqu'en 1848. La révolution de 48 fut son point de départ vers le trône impérial. Elu député à l'assemblée nationale, nommé ensuite président, grâce à ses manifestations républicaines et à son esprit diplomatique, il fit le coup d'Etat du 2 décembre 1851 qui lui mit le pouvoir entre les mains pour dix ans. De là au trône il n'y avait qu'un pas, il le franchit; un an après, le 2 décembre 1852, il était proclamé empereur sous le nom de Napoléon III, par six millions de suffrages. Nos lecteurs connaissent son histoire depuis cette époque.

Il a surtout cherché à illustrer son règne par le développement matériel de la France et le perfectionnement de ses institutions politiques. Par une succession de mesures et de réformes libérales, il en est arrivé à l'établissement presque certain d'un empire constitutionnel. Le peuple français est appelé à se prononcer dans quelques jours sur ce changement constitutionnel que le Sénat a déjà accepté.

Napoléon Ier avait dit,

AVIS IMPORTANTS.

Désormais, nous paraîtrons le jeudi de chaque semaine : nos abonnés de la campagne seront servis, le mercredi, par les malles de l'après-midi et le journal sera distribué en ville, le jeudi matin.

Nos abonnés de Terrebonne, par un déplorable malentendu, n'ayant reçu que les trois premiers Nos., notre ami, Z. Rous-sille, Ecr., avocat, a bien voulu se charger de l'agence du journal pour nous aider à remédier à ce malheur pour nous : c'est à lui qu'on pourra s'abonner et payer.

LA PARODIE GUIBORD.

Quelques-uns de nos lecteurs nous reprochent d'avoir publié la parodie Guibord ; ils y voient des allusions blessantes au défunt Guibord et à l'Institut. Comme nous avons rejeté la responsabilité de cette boutade et que nous n'y voyions pas de malice, nous l'avons laissé passer. Mais nous devons dire que si nous avons soupçonné que plusieurs de nos lecteurs y verraient une insulte à la mémoire de Guibord et des analogies déplacées pour l'Institut, nous ne l'aurions pas publiée. Nous avons déjà prouvé, il nous semble, que nous respections les hommes dont nous ne partageons pas les idées et que nous savions reconnaître leur talent et leur mérite. Ayant reçu cette communication d'un homme estimable, libéral même, qui en prenait la responsabilité, nous l'avons parcourue à la hâte, sans nous défier des interprétations et des mécontentements légitimes auxquels elle pourrait donner lieu.

REDACTION.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 25 AVRIL, 1870.

"LA PAIX OU LA GUERRE."

Sous ce titre plein de sensation, plusieurs journaux font de longs commentaires sur les intentions que l'on prête au gouvernement de vouloir envoyer une expédition dans les territoires du Nord-Ouest pour y abattre le drapeau insurrectionnel levé par Riel. La presse anglaise est unanime pour conseiller l'expédition ; et elle le fait dans des termes très propres à inspirer à la population française de "patriotiques angoisses." Le *Globe* n'y veut envoyer que des Anglais et des Haut-Canadiens ; le *Telegraph*, de Toronto, complétant probablement la pensée de son confrère, laisse clairement voir son désir sanguinaire—qui est l'extermination des Métis français à la Rivière Rouge. Il y a déjà beaucoup trop de Français, suivant lui, dans la province de Québec, et il serait très utile au Haut-Canada de faire disparaître les quelques débris épars de cette race maudite qui pourraient encore lever la tête dans les vastes déserts de la Terre de Rupert. Il faut aussi convenir que ces Français catholiques sont une engeance quelque peu incommode. Ils sont un peu trop attachés à leur foi et à leur nationalité : le combat, et même le martyre leur coûtent peu. Il y a là-dessus de belles pages dans notre histoire ; c'est un bel encouragement et de quelque côté que nous dirions nos pas, soit ici, soit dans les froides régions si longtemps exploitées par la puissante Compagnie qui vient de lâcher sa proie, soit encore plus loin en gagnant le Pacifique ou en redescendant dans l'antique Acadie, partout nous trouvons des monuments, d'héroïques souvenirs qui nous rendent de plus en plus intraitables sur ce chapitre de la race et de la religion.

La presse française toute entière s'est donc justement émue ; la population bas-canadienne est très alarmée. Les cris sauvages poussés par la presse fanatique du Haut-Canada, la pression extraordinaire exercée sur le cabinet par l'opinion anglaise et protestante, sont certes plus que suffisants pour autoriser ces émotions et ces alarmes.

Nous partageons, nous aussi, ces sentiments, comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre par le soin anxieux avec lequel nous avons suivi les événements qui se déroulent dans cette contrée, depuis surtout quelques semaines. Nous voulons aujourd'hui ajouter quelques réflexions, quelques suggestions qui ne manqueront peut-être pas d'utilité. Le meilleur moyen d'envisager sagement la situation est d'abandonner toutes récriminations sur le passé. Ce mode est préférable pour tout le monde, parce que tout le monde a commis des bévues dans cette question du Nord-Ouest ; et quand nous disons *tout le monde*, nous entendons parler des gouvernements comme des individus. Nous le répétons, nous sommes en face d'une position critique, solennelle, qu'il faut sonder froidement, mesurer dans toute son étendue, sans égard aux causes qui l'ont produite. Nous sommes en présence d'un homme qu'un accident presque fatal a blessé très dangereusement : le plus pressé est de le secourir promptement, d'arracher au gouffre béant de la mort une victime qu'elle s'appête à dévorer. On court au médecin avant d'établir une enquête sur les causes de l'accident.

Telle est exactement notre position, que nous précisons ainsi : une loi du parlement nous autorise à acheter,

moyennant £300,000 sterling, les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur et dans les territoires du Nord-Ouest ; l'Angleterre est prête à nous céder son autorité ou sa souveraineté (*high domain*) sur les mêmes territoires : le prix d'achat à être payé à la Compagnie est déposé à Londres pour être remis à qui de droit lorsque l'on pourra nous livrer la paisible possession du pays.

Virtuellement, ou de fait, l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson n'y existe plus, et sur ses ruines s'est élevé un nouveau pouvoir qui ne veut pas entrer dans la Confédération sans certaines garanties de *self-government*. Ce pouvoir *de facto* a des délégués à Ottawa : le juge Black, Alfred Scott et le Révd. P. Ritchot. L'exécution de Thomas Scott par le Gouvernement de Riel a soulevé les plus mauvais préjugés du Haut-Canada : la victime était orangiste, dit-on, et ci devant citoyen de Toronto. On harcèle, on tracasse, on persécute deux des envoyés d'une façon indigne, et l'Ontario ne veut pas que le gouvernement les reçoive, quoiqu'il les ait invités par une dépêche de M. Howe à Mgr. Taché. Les amis, les partisans du système fédéral veulent à tout prix le Nord-Ouest et toutes les autres possessions anglaises de ce côté comme complètement indispensable de la grande monarchie constitutionnelle qu'on médite de former à côté de la Grande République : il nous faut une ouverture sur les deux océans afin d'être plus sûrement indépendants des américains. Il est bon d'ajouter, pour achever le tableau de la situation, qu'on a de bonnes raisons de croire que les yankees ou du moins les féniciens ont un peu la main dans cette révolte de la Rivière Rouge. Mgr. Taché, chargé par le gouvernement d'une mission spéciale de conciliation et de paix dans ces lieux où son influence vénérée est si grande, est en ce moment ardemment occupé à son travail de pacification et il a déjà obtenu un grand succès par la libération du reste des prisonniers que Riel tenait encore au Fort Garry et qu'il n'a relâchés que sur les instances du Saint Eêvque.

Que doit, dans ces circonstances, faire le gouvernement?—D'abord recevoir les trois délégués et épuiser tous les moyens de conciliation, comme le lui conseillent toute la députation et toute la presse françaises et, depuis quelques jours, la partie la plus respectable de la population et de la presse anglaises. Et nous sommes certains, quoique les apparences semblent nous démentir, que le gouvernement *en agira de la sorte*.

Mais si le prétendu gouvernement provisoire de Riel refuse d'accepter les termes libéraux du Canada, ou ne veut pas se soumettre et faire place à l'autorité fédérale, il sera par là même jugé et condamné ; on sait quel terme on va lui offrir : c'est une constitution à l'instar de celle de toutes les autres Provinces de la Puissance, *qu'il a lui-même demandée*. Cela est consigné dans les documents officiels ; dans les instructions données au commissaire Smith, à Mgr. Taché, et, même dans celles données à M. McDougall. Il est évident, au-delà de tout doute, que les insurgés, en ne voulant pas de ces conditions, démontreront que leur soulèvement n'était pas de bonne foi, et que l'accusation portée contre eux—de faire l'œuvre américaine ou fénicienne était malheureusement fondée. Dès lors, le rôle des gouvernements impérial et fédéral nous semble tout tracé. Il faudra recourir à la ressource suprême des armes, ou renoncer à la Confédération.

Mais cette ressource suprême, cette expédition nous cause une frayeur légitime : ce sera tout simplement une guerre d'extermination contre des compatriotes et, conséquemment, la perte d'un appoint considérable dans les entreprises que l'on voudrait plus tard peut-être tenter contre nous.

Nous n'en croyons rien et, malgré la longueur de cet article, nous demandons à nos lecteurs permission de leur soumettre les motifs qui nous engagent à nourrir cette opinion.

Et d'abord, qui fera, qui *conduira* cette expédition tant redoutée?—Le gouvernement impérial, qui se prépare déjà ; les hommes, le commandement, le contrôle, tout sera sous sa haute direction. Nos volontaires n'auront qu'à suivre, et à obéir à ses ordres. Il y est tenu, parce que le Canada n'a pas encore accepté le transfert des Territoires, et, l'eût-il accepté, le gouvernement impérial en agirait encore de même pour deux excellentes raisons : nous ne sommes pas responsables de l'état de choses actuel dans le Nord-Ouest. La première cause, peut-être, la seule cause apparente du mécontentement des Métis, ce sont les arpentages faits par les Snow, Dennis, Mair et autres : or ces arpentages ont été faits du consentement et avec l'approbation de l'Angleterre et de la compagnie. En second lieu, nous n'avons pas les moyens d'entreprendre seule une telle campagne qui nous ruinerait et serait certainement pour nous une guerre d'Abyssinie canadienne. Croit-on que l'Angleterre *qui a consenti la Confédération pour les canadiens-français*, se prêterait au fanatisme d'Ontario pour faire une guerre d'extermination à une portion de notre race ? Qu'on n'oublie pas dans l'appréciation de tous ces événements, un fait important, capital : l'Union Législative était dans l'esprit de presque

tous les Délégués Anglais à Londres en 1866 et 1867 ; malgré la convention de Québec, quelques uns d'entre eux ont voulu trahir M. Cartier et obtenir une union pure et simple. Ils ont échoué, devant l'énergie de Sir George et de M. Langevin, devant la justice du gouvernement et du Parlement anglais, qui, appuyés sur des Traités solennels, n'ont déclaré et décrété l'Union des Provinces anglaises possible qu'à la condition que notre autonomie nationale serait garantie dans le Pacte Fédéral, comme elle l'était par les Traités. Nous avons donc, nous, canadiens-français, une double garantie : garantie constitutionnelle nous résultant de l'acte Impérial de 1867, garantie internationale, si nous pouvons ainsi parler, assurée par le Traité de cession de la France à l'Angleterre. Personne ne peut toucher à nos immunités sans nous donner par là même le droit d'appeler les hautes parties contractantes à nous protéger. Et l'on pourrait penser que l'Angleterre pour satisfaire quelques préjugés stupides de la Province d'Ontario, va lui laisser le haut du pavé dans la Confédération et lui laisser opérer toute seule la soumission du Nord-Ouest, pour, après cela, se prévalant de la déloyauté des français de la-bas, nous faire la loi ! nous croyons la chose tout simplement impossible.

Mais, et nous finissons par ce conseil modeste, nous prions tous les Canadiens-Français, soit au Parlement, dans la presse ou ailleurs, chacun dans leur sphère d'influence de faire tout en leur possible, s'il doit y avoir telle campagne, pour engager nos volontaires à en faire partie. Plusieurs raisons de sage politique doivent nous commander cette démarche. Il est à peine besoin de les indiquer.

"Il n'est pas bon que l'homme soit seul," dit l'Écriture ; l'Écrivain sacré eût certainement ajouté, s'il eût prévu les orangistes du Haut-Canada et nos petites misères intestines : il est très mauvais que les volontaires d'Ontario soient seuls, même derrière les troupes impériales. Si la terrible éventualité dont nous sommes menacés, doit arriver, s'il nous faut conquérir une partie du Nord-Ouest au prix du sang de nos enfants, faisons donc l'impossible pour que, dans le contingent à être fourni par le Canada, nous soyons représentés au moins dans la mesure de notre force et la proportion de notre nombre. Autrement, ce serait abdiquer devant les méprisables insolences des quelques fanatiques d'Ontario, qui déclarent sur le ton d'une insupportable fanfaronnade que le Nord-Ouest leur appartient et que c'est à eux de le soumettre.

Nous espérons, toutefois, n'avoir évoqué là qu'un fantôme : la sagesse combinée du gouvernement impérial et de notre gouvernement et de notre Parlement, le Tout-Puissant aidant, feront que la noble et belle race française, toujours visiblement protégée du ciel, ne sera pas appelée à se déchirer entre elle pour le plus grand intérêt des américains et la satisfaction de nos si sincères amis du Haut-Canada.

J. A. MOUSSEAU.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir la libération des délégués du Nord-Ouest, la poursuite ayant abandonné ses procédés ridicules.

La population catholique d'Ottawa a voulu leur faire une ovation ; le père Ritchot s'y est opposé. Le gouvernement Canadien est entré en communication avec eux.

"LE RETOUR DU ZOUAVE."

Voilà une jolie romance qui fait honneur à son auteur, M. Alphonse Bellemare : la musique est de M. J. B. Labelle. Nous n'avons aucun doute que toutes les familles voudront avoir ce chant patriotique et religieux.

Nous apprenons que M. l'Assistant Adjudant Général de Québec a répondu aux offres de service des ex-zouaves pontificaux qu'il accepterait leur organisation en compagnie de volontaires, sans cependant leur permettre de porter l'uniforme qu'ils ont demandé.

UN NOUVEAU JOURNAL.

Les Irlandais catholiques de cette ville se préparent à fonder un journal important qui devra faire une lutte vigoureuse aux journaux protestants. Des assemblées ont eu lieu la semaine dernière, pour en jeter les bases et \$5,700 de souscriptions ont déjà été inscrites dans les livres.

L'Union St. Pierre a célébré, mardi soir, le onzième anniversaire de sa fondation avec beaucoup d'éclat, disent ceux de nos heureux confrères qu'on avait invités à cette belle fête. Nous regrettons de ne pouvoir en parler avec connaissance de cause.

LES FÉNICIENS.

Presque tout les volontaires ont reçu ordre de retourner dans leurs foyers, le gouvernement ayant été informé que l'invasion fénicienne était une *illusion*. Les journaux américains parlent pourtant plus que jamais des préparatifs militaires de la confrérie. Le Congrès de New-York discute vivement, paraît-il, l'opportunité d'une invasion immédiate, mais le mouvement dans tous les cas ne pourrait avoir lieu avant trois semaines. Le rapporteur du *Leader* de Toronto donne une foule de détails intéressants sur l'organisation fénicienne ; si ses informations sont exactes nous pourrions bien être troublés avant longtemps et les volontaires n'auront eu qu'un congé de quelques jours.

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

L'AFFAIRE SCOTT.

Ottawa, 21 avril.

L'examen préliminaire du Père Ritchot et de Scott, sur accusation de complicité dans le meurtre de Scott, au Fort Garry, a commencé à 3 heures cette après-midi, devant le magistrat de police O'Gara.

Une foule considérable attendait à la porte de la Cour de Police, et ce n'est qu'avec difficulté que le magistrat et les officiers de la cour purent effectuer leur entrée. Vu l'exiguïté de la salle d'audience, on ne permit l'entrée qu'à quelques personnes intéressées dans la cause. Les journalistes doivent à l'obligeance du détective O'Neil d'avoir eu une table et des sièges dans une place convenable.

Le juge Black était invité à assister à l'examen et occupait un siège à la droite du magistrat de police, qui avait le Maire d'Ottawa à sa gauche.

L'Hon. J. H. Cameron occupait pour les prévenus.

M. Robert Lees occupait comme avocat de la Couronne pour le comté avec M. Bolton pour Conseil.

Les prévenus n'occupaient pas la place qui d'ordinaire est destinée aux prisonniers, mais étaient à l'arrière avec quelques députés et autres messieurs.

Le juge Black fut le premier témoin assermenté. Il fut examiné par M. Bolton.

Je demeure, dit-il, à sept milles plus bas que Fort Garry et j'ai connu Thomas Scott de cet endroit, au commencement du dernier hiver. La dernière fois que je l'ai vu, c'était en novembre dernier. Je ne connais rien personnellement de l'exécution de Scott, vu que j'étais alors chez moi. J'étais à Winnipeg, dans le voisinage immédiat de Fort Garry, le jour précédent.

Je sais qu'Alfred Scott était l'un des prisonniers, au meilleur de ma connaissance. Je ne l'ai pas vu au temps de l'exécution et je n'ai eu aucun entretien avec lui à ce sujet. Je n'étais pas au Fort Garry au jour de la dite exécution.

Ces quelques paroles terminèrent son examen. M. Bolton disant qu'il le ré-examinerait à une phase ultérieure des procès.

M. William Dreever, étant assermenté, dit: Je réside à la ville de Winnipeg, j'y tenais un magasin, et j'ai laissé cette place le 22 février, j'ai connu Thomas Scott alors qu'il était en prison: je ne l'ai pas vu lors qu'il a été arrêté, car j'ai été moi-même emprisonné pour quelque temps. Scott s'est évadé avant que j'aie été arrêté. Lorsque j'ai été élargi, j'ai vu Thomas Scott, notre entrevue eut lieu deux semaines avant mon départ. J'ai connu aussi Alfred H. Scott, résidant dans la ville de Winnipeg, et je l'ai vu quelque temps avant de partir pour Ottawa.

Je lui ai demandé s'il connaissait quelque chose de l'exécution de Thomas Scott, et il me répondit qu'il y avait assisté. Ce fut tout ce qu'il me dit. Je ne sais pas si Alfred Scott comptait parmi ceux qui s'insurgèrent contre l'autorité de la Couronne, j'ai été arrêté et écroué par l'autorité de Riel. Il y avait des hommes armés à Fort Garry ainsi qu'à l'entour de la prison où j'ai été confiné pendant cinq ou six jours. Je ne me rappelle pas d'avoir vu Alfred Scott avec des armes.

Les hommes armés se confondaient avec les autres habitants et il était difficile de savoir quels étaient ceux qui portaient des armes. J'ai rencontré le Père Ritchot au Fort Garry et je l'ai vu à une assemblée nombreuse qui eut lieu à Fort Garry lors de l'arrivée de Smith, je ne sais rien de plus si ce n'est qu'on m'a dit que le Père Ritchot n'avait pris aucune part dans l'insurrection.

La salle d'audience était en ce moment encombrée, et plusieurs membres du Parlement étaient présents, parmi lesquels l'Honorable John Sandfield Macdonald.

Je ne connais pas les chefs de l'insurrection. Je sais que Riel en fait partie.

Frederick Davis, détective d'Ottawa, étant assermenté, dit: Je connais Alfred Scott, entendu sa conversation qu'il a tenue avec M. Hubertus du *Globe*, M. Ryan de l'*Evening Mail*, et le maire, Alfred Scott a dit qu'il a vu Thomas Scott lorsqu'on l'a sorti de prison; il suivait à une petite distance, et a été témoin de l'exécution, il a vu six hommes faire feu sur lui et il a vu tomber la victime.

Cette conversation a eu lieu à l'Albion House, Ottawa, avant l'arrestation d'Alfred Scott.

Il a dit aussi qu'il n'a pas vu Thomas Scott après qu'il eut été mis dans le cercueil, et qu'il ne croit pas le rapport mentionnant qu'il était vivant dans le cercueil. Il a dit de plus, que quatre ou cinq des coups tirés ont porté. Il ne faisait pas partie de la foule qui assistait à l'exécution, mais il n'a pu résister à la tentation de suivre et de voir.

M. Cameron n'a posé aucune question au témoin.

Charles Garrett étant assermenté, dit: J'ai résidé à Fort Garry pendant onze ans, j'ai quitté cette place le 22 mars, j'y étais le 4 mars dernier. Il existait certains désordres contre l'autorité de la Reine. Je connais quelques uns des chefs engagés dans ce soulèvement; les principaux sont Riel, Lépine et Donohue. Je connais Alfred Scott, je l'ai vu aux environs de Fort Garry vers ce temps là. J'ai connu aussi Thomas Scott, il a été fait prisonnier en même temps que moi, le sept décembre; j'ai été élargi le 7 février. De ma fenêtre qui donne sur le Fort Garry, j'ai vu Thomas Scott amené de la prison, et j'ai vu l'exécution; Thomas Scott a été amené par la porte du Nord du Fort. Il a été conduit à une petite distance et retenu là pendant quelque temps. J'ai vu la fumée sortir de plusieurs fusils et le corps tomber, mais je n'ai pas entendu la détonation. Je ne puis dire si la personne qu'on a amené était un homme ou une femme. J'étais à une distance de 800 à 900 verges. J'ai alors cessé de regarder par la fenêtre, et je n'ai rien vu de plus.

J'ai été élargi un samedi, et je pensais que le reste des prisonniers seraient élargis le mardi suivant. Je n'ai pas vu le Père Ritchot de tout le mois de mars. Alfred Scott était employé chez McKenna, qui tenait magasin, et remplissait la fonction de Shérif. McKenna a résigné sa charge de shérif en novembre dernier.

Le 17 décembre, lors de la première arrestation des prisonniers à la maison du Dr. Schultz, je vis le Père Ritchot diriger avec beaucoup d'activité le mouvement des insurgés. Je les ai vus de ma fenêtre qui se trouvait à une petite distance, et j'ai été arrêté environ une heure après l'arrestation à la maison du Dr. Schultz. Je n'ai jamais vu Alfred Scott prendre aucune part aux mouvements des insurgés. Je l'ai vu parler à Riel pendant mon incarcération. Avant mon départ j'ai dû aller à Fort Garry dans le but d'obtenir une passe pour sortir du territoire. J'ai obtenu mon permis de l'Adjudant-Général Lépine.

A M. Cameron.—Lorsque j'ai vu le Père Ritchot avec les prisonniers devant la maison du Dr. Schultz, j'étais à une distance d'environ 50 verges. Je ne pouvais pas l'entendre parler et je ne puis dire s'il encourageait les insurgés ou s'il s'efforçait de les engager à abandonner le projet de cette arrestation. Mais il paraissait être excité et encourager les insurgés. Je regardais de ma fenêtre. Le Père Ritchot se trouvait à environ 50 verges de la maison du Dr. Schultz.

M. Archibald Cameron est assermenté:—Je demeure à Ottawa; je suis allé à Fort Garry en juillet dernier. J'ai laissé cette place en janvier, j'ai été arrêté avec d'autres prisonniers par les insurgés commandés par Riel. Je n'ai pas vu parmi eux ni le Père Ritchot ni Alfred Scott.

Au meilleur de ma connaissance je n'ai vu aucun prêtre parmi les insurgés. Les rebelles étaient au nombre de 300. J'ai été élargi le 6 janvier. Les insurgés ont entouré la maison du Dr. Schultz. Je ne connais pas le Père Ritchot.

Le conseil pour les prévenus n'a aucune question à poser au témoin.

Le Major Boulton est assermenté.—J'étais à la Rivière Rouge l'hiver dernier. Je connais Riel et quelques autres des chefs de l'insurrection; j'ai été arrêté le 18 février; j'avais demeuré auparavant au Portage des Prairies, à 60 milles de Fort Garry. J'ai été détenu pendant environ un mois. Je connais Thomas Scott. Je l'ai vu dans la prison vers le midi du jour où on prétend qu'il a été fusillé. Scott a été amené, et il est venu à la porte de ma chambre, me dire adieu. On lui a aussi permis de dire adieu aux autres prisonniers, et il a été ensuite amené pour l'exécution. Environ dix minutes après, j'ai entendu une détonation. J'ai été élargi une dizaine ou une quinzaine de jours après, et je suis parti au bout de deux jours. Lorsque Scott a été amené pour l'exécution, il avait les mains attachées derrière le dos. Un drap blanc était jeté sur sa tête et lui pendait sur les épaules, mais ne lui couvrait pas la figure. Je n'ai jamais vu Alfred Scott avant mon arrestation.

Pendant que j'étais en prison, il est venu à ma chambre. Il ne paraissait avoir aucune autorité. Ceci avait lieu après l'exécution. Je ne me rappelle pas qu'on ait alors parlé de Thomas Scott. Après mon élargissement je suis allé au Palais Episcopal de l'évêque Taché où j'ai vu le Père Ritchot pour la première fois. Pendant ma détention, Riel est venu me voir un matin à dix heures. Il m'a dit que je serais fusillé la nuit suivante, et m'a recommandé de me préparer à la mort. J'ai eu un sursis de 24 heures, et ensuite on m'a dit que je ne serais pas fusillé. Aucune forme de procès à eu lieu à mon égard.

M. Cameron ne pose pas de question au témoin.

M. Bolton demande qu'un délai lui soit accordé pour produire d'autres témoins, savoir: M. McArthur, actuellement à Montréal et qui s'est trouvé à Fort Garry pendant tout le temps de l'insurrection, et M. Young, maintenant à Toronto, fils du Révd. M. Young, de Fort Garry, le Dr. Schultz et M. Mair.

M. Cameron dit que les prévenus sont sous accusation depuis une semaine et aucune preuve quelconque n'a encore été produite contre eux.

M. Bolton dit qu'il prouvera par les personnes qu'il vient de nommer que le Père Ritchot et Scott ont pris une part active dans l'insurrection de la Rivière Rouge.

M. Cameron.—Nous n'avons rien à faire avec l'insurrection. Le magistrat de police.—Nous ne sommes pas ici pour faire une enquête sur l'insurrection, au delà de ce qui peut concerner le prétendu meurtre. A moins que vous puissiez, M. Bolton, établir que les témoins que vous voulez produire sont en état de prouver des faits qui se rattachent au prétendu crime, je ne puis accorder ce délai.

M. Bolton.—Je suis certain, d'après la conversation que j'ai eue avec le Dr. Schultz et le Dr. Lynch, qu'ils peuvent prouver que les prévenus ne sont pas étrangers au meurtre.

M. Cameron.—Il est bien connu que le Dr. Lynch a laissé Fort Garry une semaine après le 4 de mars. On a besoin de témoins qui puissent établir que les prisonniers ont conseillé et aidé au meurtre.

M. Bolton.—Je n'ai eu aucune conversation avec McArthur, mais je suis certain qu'il a été à la Rivière Rouge pendant tout le temps et qu'il est descendu avec les prisonniers.

Le magistrat de police.—Ceci n'est pas suffisant. Le fait qu'un témoin était à Fort Garry lorsque le meurtre allégué a eu lieu, ne prouve pas qu'il puisse jurer que les prisonniers y ont pris part.

M. Cameron.—Si l'avocat établit qu'il peut produire des témoins qui prouveront que les prisonniers ont aidé et conseillé le meurtre, je consentirai au délai demandé.

M. Bolton.—Tout ce que je puis dire est que l'on m'a assuré que les témoins étaient présents et connaissaient toutes les circonstances du meurtre.

M. Cameron.—Il y a une foule de gens qui étaient présents et qui connaissent tout ce qui s'est passé, mais cela n'est pas suffisant.

M. Bolton.—Celui qui m'a donné des informations, Hugh Scott, me dit qu'il peut donner son affidavit que le fils du Révd. M. Young, de Fort Garry, lui a dit que les prisonniers étaient complices du meurtre.

M. Cameron.—Si M. Scott fait cet affidavit, je serai prêt à le transcrire.

Hugh Scott étant alors appelé et assermenté, dépose comme suit: J'ai raison de croire, d'après une conversation que j'ai eue avec le fils du Révd. M. Young, qu'il peut donner des renseignements concernant le meurtre de mon frère. Il m'a dit qu'il avait vu de loin commettre le meurtre et qu'il pouvait assurer que le Révd. M. Ritchot et le dit Alfred Scott en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—Qu'ils étaient présents?

Le témoin.—Qu'ils étaient complices du meurtre et étaient aussi coupables que Riel.

M. Cameron.—Est-ce que M. Young vous a dit que le Révd. M. Ritchot et M. Alfred Scott étaient présents, conseillant et aidant au meurtre?

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils étaient là et en étaient les principaux auteurs; ce sont ses propres paroles.

M. Cameron pose sa question d'une manière plus positive.

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—De quoi?

Le témoin.—De l'insurrection et du meurtre de mon frère.

M. Cameron.—Jurez-vous cela positivement?

Le témoin.—Oui; je pourrais aussi ajouter que j'ai reçu une lettre du Révd. M. Young lui-même qui assista mon frère à ses derniers moments et je puis assurer le fait du meurtre.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers?

Le témoin.—Elle ne parle que du meurtre.

M. Cameron.—Que dit-elle du meurtre?

Le témoin.—Elle en fait mention et M. Young dit qu'il donnera dans sa prochaine tous les détails. Il craint d'en écrire plus qu'il n'en faut pour permettre à la lettre de partir avec la maille.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers?

Le témoin.—Non, elle n'en fait pas mention.

M. Cameron.—Après avoir entendu la déposition je n'ai aucune objection à ce qu'un délai soit accordé.

Il est alors convenu d'ajourner la cause à samedi après-midi, à 3 heures.

M. Cameron demande que les prisonniers soient admis à caution.

M. Lees, après avoir consulté la loi sur ce point, dit qu'il ne s'objecte pas à l'application pour admission à caution.

Les prisonniers furent admis à caution. Le Révd. M. Ritchot pour \$2,000 avec deux cautions, le Dr. Martineau et le Dr. Beaubien, de \$1,000 chacune.

M. Alfred Scott fournit un cautionnement semblable.

M. L'ABBÉ RITCHOT.

Plusieurs journaux publient un rapport d'une conversation qui a eu lieu entre un correspondant d'une feuille du Canada et M. l'abbé Ritchot.

On nous assure que ce récit n'est pas apocryphe comme certains journaux l'ont affirmé, mais reproduit assez exactement l'opinion de M. Ritchot.

Comme tout ce qui a trait, de loin ou de proche, aux affaires de la Rivière-Rouge intéresse le public, nous reproduisons, à titre de renseignement, ce récit, dont nous avons déjà, du reste, donné une analyse:

« M. l'abbé Ritchot déclare que tous les habitants de la Rivière-Rouge, tant anglais que français, à l'exception de quelques américains, qui désirent l'annexion, veulent la réunion du Nord-Ouest au Canada. Mais ils veulent être admis dans l'Union pourvu qu'on leur garantisse leurs droits et que le pays soit placé sur le même pied que les autres provinces.

« Riel est bien disposé à l'égard du Canada. La dernière fois qu'il a vu Riel, ce dernier lui a dit qu'il n'a agi que dans l'intérêt du peuple, et que si sa présence à la Rivière-Rouge faisait obstacle à un arrangement avec le Canada, il consentirait à s'effacer, à laisser le territoire, afin de laisser organiser un gouvernement sous le contrôle du Canada.

« M. l'abbé Ritchot assure que Riel agirait suivant ses promesses, car Riel est prêt à obéir aux ordres de Mgr. Taché. Si l'on envoyait à la Rivière-Rouge un Anglais, homme de tact et d'habileté, comme gouverneur, et s'il était accompagné de quelques Canadiens-Français, et si l'on assurait au peuple que ses droits seront respectés, il serait facile d'établir un gouvernement dans ce pays, et les troubles verraient leur terme. Mais tant que l'on n'agira pas ainsi, le peuple donnera son appui au gouvernement provisoire. Tous les habitants, tant français qu'anglais, soutiennent Riel. M. l'abbé Ritchot ajoute qu'il est tellement certain de ce qu'il dit qu'il consent à passer pour menteur si le major Boulton le contredit.

« Il pense que le gouvernement ferait une grande faute en envoyant des troupes dans le territoire. Une telle conduite ferait croire au peuple que le gouvernement du Canada veut fouler leurs droits aux pieds et le soulèverait. Cette expédition coûterait très-cher; son voyage lui revient à \$248.

« Quant à lui, M. l'abbé Ritchot avoue qu'il a fait tout en son pouvoir pour prévenir l'insurrection et l'établissement du gouvernement de Riel. Mais quand il a vu qu'il ne pouvait l'arrêter, il a cru qu'il valait mieux marcher avec le peuple et essayer de le contenir. Mais en prenant cette décision, il a agi contre l'avis de ses supérieurs.

« Il est aussi d'avis que les troubles auraient été apaisés tout d'abord, si M. McDougall avait fait preuve de tact, de prudence et de déférence aux désirs du peuple.

« Quand M. Provencher fut envoyé par M. McDougall vers le Fort Garry, il a été bien traité; on l'a renvoyé accompagné d'une douzaine d'hommes qui portaient avec eux les résolutions adoptées à une assemblée publique des habitants de la colonie. Si M. McDougall avait voulu prendre connaissance du contenu de la lettre qu'on lui adressait et avait voulu en tenir compte, il aurait apaisé le peuple. Mais quand la lettre lui fut remise, il la déchira sans la lire. Ceux qui l'avaient portée, furent indignés et la quittèrent en rompant les négociations.

MM. McDougall et Provencher nient l'avancé de l'abbé Ritchot au sujet de la destruction de cette lettre.

LA NOUVELLE ECOSSE.

La Nouvelle Ecosse persiste à refuser de faire partie de la Confédération. Elle s'adresse encore à l'Angleterre pour obtenir sa séparation et une ligue annexionniste vient de s'y former. Le tarif adopté à cette session a augmenté son mécontentement; on sait que le Nouveau Brunswick se plaint lui aussi de ce tarif et commence à montrer les dents. Evidemment le gouvernement canadien a besoin d'énergie et d'habileté en ce moment.

La ligue annexionniste de la Nouvelle Ecosse a lancé un manifeste dans lequel on lit ce qui suit:

« La ligue annexionniste croit que les immenses ressources minérales de notre pays entreraient, au bout de quelques mois, dans une ère de développement par le fait de notre admission dans l'Union américaine. Les manufacturiers pourraient compter sur un marché assuré pour leurs marchandises, et les Américains, plus que tous les autres, seraient certains que les capitaux engagés dans nos entreprises commerciales ne pourraient pas, à un moment donné, être rendus improductifs par un changement de tarif américain, ou bien encore par une rupture avec l'Angleterre.

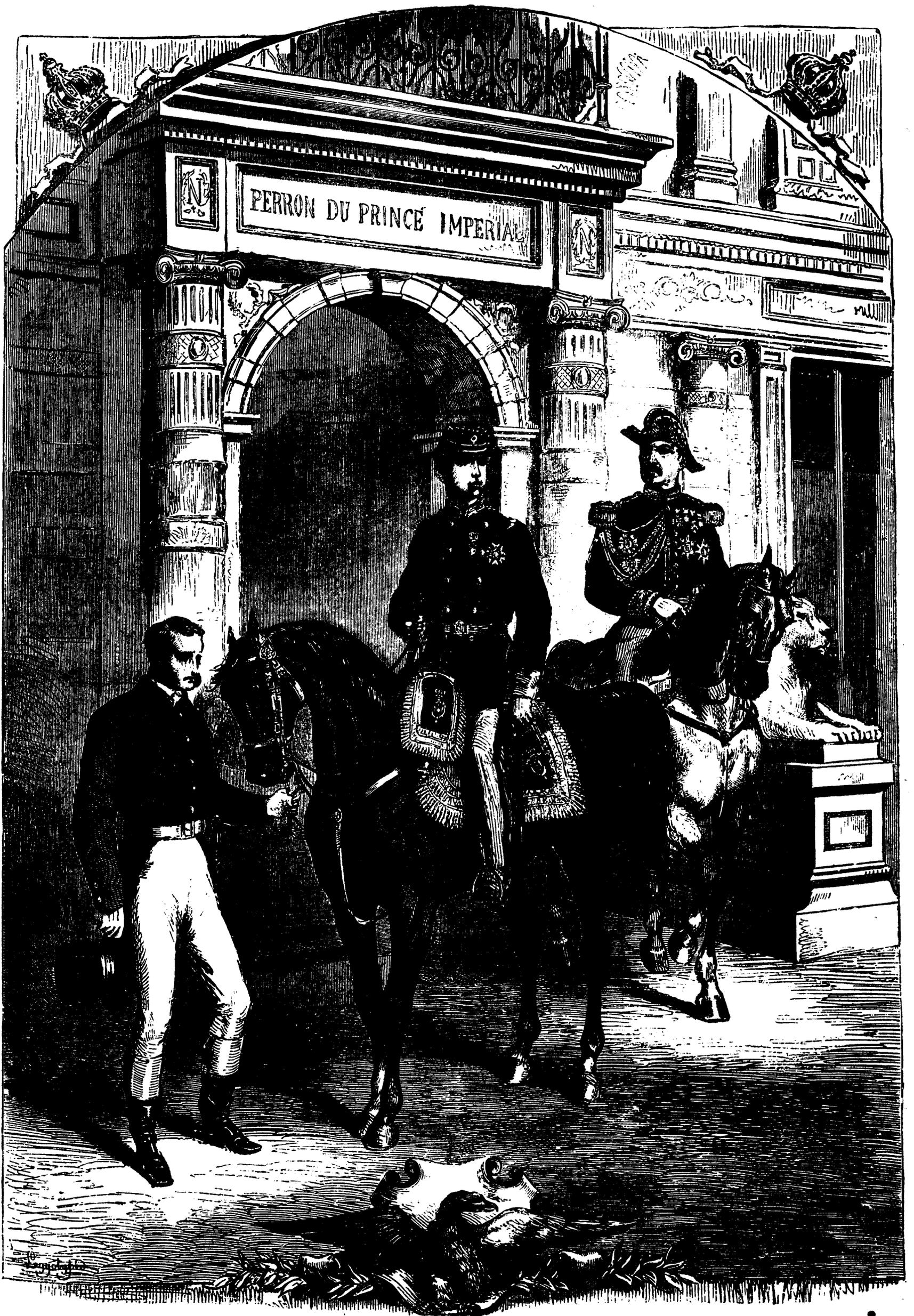
« La ligue sait qu'une fois la province annexée aux Etats-Unis, elle offrira aux capitalistes américains le meilleur placement possible pour leurs fonds. Les marchés de la Nouvelle-Angleterre de New-York et du New-Jersey nous seront ouverts. Nous pourrions avec nos mines de charbon, qui gisent maintenant inutilisées dans le sein de la terre, faire concurrence à n'importe quel Etat de l'Union fournissant du charbon.

« La ligue croit qu'il est inutile, pour le moment, d'exposer en détail les statistiques de notre commerce avec les Etats-Unis, ou de prouver, ce qui est déjà bien connu, qu'aussitôt que nous serons annexés, notre commerce prendra une importance dix fois plus considérable, de même que chacun de nos produits trouvera chez les Américains un marché tout prêt à le recevoir. »

GALERIE PARLEMENTAIRE.



SIR JOHN A. MACDONALD C. B.
D'après une photographie de Notman.



LE PRINCE IMPERIAL.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 28 AVRIL, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LE SUBSIDE.

En voilà un sujet ennuyeux! Et pourtant, c'est bien là la question vitale par excellence. Nous est avis que si les gouvernements constitutionnels le voulaient sérieusement, la discussion des budgets pourrait être intéressante et lue de tout le monde. La recette pour obtenir un tel résultat serait bien simple: l'exposé du ministre des finances devrait toujours être clair, franc et honnête. Vrai?—Oui, rien que cela. Mais les habiles, les fins, ceux qui voient de très loin, prétendent qu'il faut être bien naïf pour songer un seul instant à exiger un budget clair. Et les ficelles parlementaires? Et ces petits items insignifiants introduits dans quelques recoins ignorés? Et ces petits impôts couleur de rose cachés derrière les millions? Et tous ces mille rien, et tous ces mille pièges enfouis dans des colonnes interminables et qui ont pour but d'apaiser un ami exigeant, de neutraliser ou de gagner l'influence de ce gros manufacturier, d'empêcher l'opposition de crier trop fort, etc., etc., qu'en feriez-vous?—Comment gouverner le peuple sans le tromper un peu?

Nous ne voulons pas dire qu'on pratique ces petits manèges à Ottawa. Loin de nous de tels soupçons! Sans vouloir dire, non plus, qu'ou y est, en finances, clair et limpide "comme la rosée du matin," nous voulons constater que dans les séances du 19, 20 et 21 courant, on a discuté les subsides avec une patience qui devra inspirer au peuple une grande confiance en ses représentants. Nous avons promis à nos lecteurs de ne pas donner de détails: qu'il nous suffise de dire que l'on arrive à la fin de la longue liste des impôts fixés et des appropriations demandées. Nous nous contenterons de noter quelques incidents qui ont fait diversion à la monotonie budgétaire—qu'on nous pardonne le néologisme.

ENCORE L'INTERCOLONIAL.

C'est fort drôle, tout de même, que le régime parlementaire. Il est permis d'entasser bévues sur bévues, contradictions sur contradictions, pourvu que le jeu embête le gouvernement et fasse plaisir à l'opposition. Voyez plutôt: il y a quelques jours, on voulait ôter au gouvernement le contrôle du chemin de fer Intercolonial et en livrer la construction aux soins de grandes compagnies privées ou de grands spéculateurs, sous le prétexte que ça allait coûter trop cher au susdit gouvernement. Aujourd'hui, ce n'est plus cela: on veut que le gouvernement fasse lui-même ce chemin sans même se servir d'intermédiaires, parce que ça coûtera moins cher. C'est un M. Jones qui a proposé cela et grand nombre de ceux qui avaient voté pour la motion Galt ont aussi voté pour la motion Jones!—Morale: si les parlements représentent la sagesse collective, quintessencée des électeurs, il y a bien des électeurs qui ne sont pas millionnaires. Mais nous devons ajouter, pour l'acquit de notre conscience et sans avoir l'intention de briguer jamais les suffrages des "libres et indépendants électeurs," que les constituants de ceux qui ont voté tout à la fois en faveur de la motion Galt et en faveur de la motion Jones, sont certainement plus forts que leurs mandataires, puisqu'à la dernière élection ces derniers n'ont pas tenté de voter pour les deux candidats opposés.

UNE ALLIANCE DE PREMIERS.

Les Hon: John S. Macdonald et P. J. O. Chauveau ont contracté une alliance offensive et défensive pour la conservation de leurs terres: ils viennent de faire une motion tendant à priver la Compagnie du chemin de fer du Canada Central de l'octroi de terres à elle promis depuis sa formation. Nous reparlerons de cette motion lorsqu'elle sera décidée. En attendant, qu'il nous soit permis de présenter à M. Chauveau nos condoléances sur la triste société qu'il vient de former: il jouit, lui, d'une réputation intacte, quoiqu'il soit au pouvoir depuis près de trois ans déjà. M. Sandfield, lui, jamais personne n'a songé à l'accuser d'avoir la moindre prétention à l'honnêteté politique, et il a toujours compromis ou joué ses alliés. M. Chauveau méritait un meilleur sort.

PAS DE GUERRE DANS LE NORD OUEST.

Sur un item de \$1.300.000.00, demandé par le gouvernement pour l'ouverture et la colonisation du Nord-Ouest, M. Masson, de Soulange, a failli provoquer un débat de la plus haute importance en demandant qu'aucune partie de cette somme ne fût consacrée à l'envoi de boules dans le Territoire. Le débat a été ajourné à la demande de Sir George et de Sir John.

L'USURE ET LA BLAGUE.

Nos députés sont fatigués et ennuyés. Ils s'embêtent et veulent se divertir. Les deux séances de vendredi et de samedi n'ont pas eu d'autre but. Samedi, MM. Hincks et Holton ont passé une partie considérable de la séance

à se traiter délicatement de menteur—léger vice politique. L'Orateur, qui est homme d'esprit, a eu l'air de les croire tous deux sur parole, et la chambre a paru partager son avis.

On parle, dans une autre colonne, de la farce de vendredi. Contentons-nous d'ajouter que la question d'usure a fait un pas et un pas considérable dans ces deux séances; elle est passée en comité et a subi sa deuxième lecture avec des amendements importants. L'intérêt est de six pour cent et il y a un commencement de pénalité d'imposé aux violateurs de la loi. Mais "timeo Danaos et dona ferentes," ces dons nous viennent de M. Holton, partisan de la liberté de l'argent, et nous croyons que le résultat des succès de M. Holton sera la mort certaine du Bill.

J. A. MOUSSEAU.

SIR JOHN A. MACDONALD,
PREMIER MINISTRE DU CANADA.

Sir John A. Macdonald est le fils aîné de Hugh Macdonald, éc., de Kingston, qui était né en Ecosse. Il est né en 1815 et fut admis au Barreau en 1836; dix ans après il fut fait Conseil de la Reine. Il fut élu à l'Assemblée législative pour Kingston en 1844, et il n'a cessé jusqu'à ce jour de représenter cette division électorale. En 1847 il entra dans l'administration Draper en qualité de receveur-général et en fit partie jusqu'à sa chute en 1848. Depuis cette époque jusqu'en 1854, il combattit dans les rangs de l'opposition, dont il était l'un des membres les plus distingués. En 1854 il devint procureur-général pour le Haut-Canada et garda ce portefeuille jusqu'à la formation de l'administration Macdonald-Cartier en 1857. On sait le rôle qu'il a joué depuis cette époque dans notre politique, la part qu'il a prise dans l'établissement de la Confédération et les honneurs qu'il a reçus du gouvernement anglais. Le temps et l'espace nous manquent pour faire de cet homme d'Etat remarquable un portrait convenable; nous préférons nous taire plutôt que de ne pas lui rendre justice.

LE PRINCE IMPÉRIAL.

L'une de nos gravures représente le prince impérial, à cheval, à la porte des appartements qu'il occupe dans le palais des Tuileries; il est accompagné du général Frossard, son gouverneur.

Le fils unique et héritier de Napoléon III a atteint sa quatorzième année le 16 mars dernier; on dit qu'il a l'amabilité, les grâces charmantes de sa mère, l'impératrice Eugénie, et l'esprit réfléchi et pensif de son illustre père. Il est plus sérieux que les enfants le sont ordinairement à son âge et préfère l'étude au jeu. Il a des dispositions remarquables pour la musique et la peinture et généralement pour tous les travaux de l'esprit. Il monte à cheval cependant avec beaucoup d'habileté et de sûreté, et paraît éprouver beaucoup de plaisir à chevaucher à la tête du régiment dont il est le colonel, dans les jours de parade. Les soldats français l'accablent avec enthousiasme, lorsqu'il passe au galop à travers leurs rangs.

Il est obstiné et donne beaucoup de trouble à ses nobles parents, lorsqu'il entreprend de leur tenir tête.

Il est jeune, l'empereur est vieux, malade, et la France est remuante: qui peut assurer qu'il occupera jamais le trône dont il orne aujourd'hui les marches, qui peut dire quelle sera la destinée de cet enfant?

NOUVELLES DE LA RIVIERE ROUGE.

Les dernières nouvelles font croire que le gouvernement de Riel est mieux vu de la population anglaise qui attend avec confiance le résultat de la mission des délégués; mais les tribus sauvages commencent à l'inquiéter. Riel était venu à bout d'avoir l'amitié des Sioux, jusqu'à présent, à force de présents, d'autres peuplades jalouses des faveurs accordées aux Sioux, menacent de dévaster la colonie, si on ne leur en fait pas autant. Dans une situation si difficile tout les partis sentent le besoin de s'unir pour se protéger et verraient avec joie, disent les dépêches, arriver une force armée du Canada. Riel a lancé une proclamation dans laquelle il affirme avec énergie les droits et les devoirs de son gouvernement et manifeste l'espoir que la mission des délégués aura de bons résultats.

On ne connaît pas encore à la Rivière Rouge la manière indigne dont les délégués ont été traités. On craint beaucoup que le fanatisme du Haut-Canada y rallume une colère et une exaspération funestes.

M. McDougall a publié une lettre dans le *Times* d'Ottawa pour donner un démenti à l'assertion du Père Ritchot, qui prétend qu'il a déchiré une lettre des Métis, contenant une série de résolutions passées par ces derniers.

Dans son rapport, M. Provencher contredit directement l'avancé du Père Ritchot, qui prétend qu'il est encore très facile d'apaiser les troubles de la Rivière-Rouge. Il assure qu'aujourd'hui la pacification du territoire est devenue impossible; le nouveau gouvernement étant déjà organisé et paraissant bien décidé à se maintenir en dépit des obstacles.

M. Bolton, avocat, qui poursuit les délégués de la Rivière-Rouge, au nom de la famille de Scott, a reçu une lettre sur laquelle étaient dessinés une tête coupée, un cercueil, une carabine, un revolver et un poignard; à côté de ces funèbres insignes, on avait écrit seulement ces quelques mots fatidiques: "Look out for Red River!"

Le *Courrier du Canada* annonce que M. L. Pamphile Lemay a reçu une lettre anonyme le menaçant d'assassinat à la première occasion favorable.

EXPEDITION MILITAIRE AU NORD-OUEST.

Vendredi soir les commandants des divers corps militaires stationnés en cette ville ont reçu communication d'une lettre du major de brigade le Lt. Col. Bacon, annonçant qu'il était autorisé à enrôler des volontaires pour le service de la Rivière-Rouge. Deux compagnies de 50 hommes chacune seront levées dans chaque district militaire.

L'enrôlement sera pour un an au moins, et deux ans au plus. Les sergents auront \$18, les caporaux et cornets \$14, et les soldats \$12 par mois, outre l'acoutrement et les rations. Les officiers recevront aussi la solde autorisée par la loi, outre une allocation extraordinaire pour leur équipement de

campagne, qui sera payée de six mois en six mois et d'avance. Les compagnies devront être prêtes à entrer en campagne le 1 mai prochain.

On assure que la compagnie des Chasseurs Canadiens consentirait à faire partie de l'expédition à la condition que tout le corps en soit; il refuse de se démembrer et les autorités militaires ne lui ont demandé que 100 hommes et six officiers.

FAITS DIVERS.

LE DANGER DE VOLER LES COQS.—Un nommé Patrick Broden a été arrêté, la semaine dernière, accusé d'avoir volé un coq et trois poules appartenant à Zotique Ethier. Le malheureux Ethier pleurait depuis plusieurs jours son coq et ses poules, ses poules surtout, les coqs sont si bons en ce temps-ci! lorsqu'il passait, mercredi dernier, devant une remise, la propriété de Broden, un chant plaintif frappa ses oreilles. Il tressaillit; il avait reconnu la voix chérie de son coq qui chantait probablement les malheurs de sa captivité. Il pénétra dans la remise; ô bonheur! C'était lui... c'étaient elles... car les poules y étaient; ils se jetèrent dans les bras les uns des autres et coururent chez le magistrat de police qui fit arrêter Broden et l'envoya en prison où il pourra méditer à son aise sur le danger qu'il y a de voler des coqs. Quelle bête d'idée aussi! Vraiment il y a des gens qui ne sont bons à rien!

Le grand connétable Bissonnette a opéré, la semaine dernière, une importante arrestation. Il s'agit de deux individus nommés Paul et Xavier Laurin, père et fils, qui ont déjà passé quelques années au pénitencier de Kingston pour vol. Ces deux individus demeuraient depuis leur retour, dans la paroisse de Ste. Dorothée. Bientôt les cultivateurs de l'endroit commencèrent à se plaindre des vols que l'on commettait à leur préjudice.

Enfin le jour de Pâques, pendant la messe, un nommé Pierre Laurin eut une somme de \$32 enlevée de sa maison.

Des femmes avaient vu les prisonniers entrer chez le volé, en sorte que les soupçons tombèrent sur eux.

M. Pierre Laurin arriva, mercredi dernier, à Montréal et déposa sa plainte devant le tribunal de police. Un mandat d'arrestation fut aussitôt émané. Le grand connétable Bissonnette partit aussitôt avec son assistant pour Ste. Dorothée où ils arrêtèrent Paul Laurin et son fils, Xavier, et les amenèrent à Montréal.

Xavier Laurin s'est confessé coupable du vol et a dit qu'il avait caché l'argent dans une savane, près de leur habitation. Le grand connétable est parti pour l'y aller chercher.

Le grand connétable Bissonnette a retrouvé l'argent volé qui était caché au pied d'un arbre.

Paul Laurin, le père, a été remis en liberté. Son fils, Xavier, subira son procès au prochain terme de la Cour Criminelle.

UN ZOUAVE.—M. Ep. Dussault, arrivé dernièrement de Rome a changé hier matin l'habit du zouave pour l'habit ecclésiastique. Il est entré au collège des Trois-Rivières où il avait fait son cours. Après avoir fait partie de la milice papale, M. Dussault entre dans la milice sainte.—*Journal des Trois-Rivières.*

Le journal de l'ex-Père Hyacinthe et de son frère, l'abbé Loyson, a installé ses bureaux, rue du faubourg Montmartre, 13, Paris, à côté de ceux du *Rappel*. Voilà un étrange voisinage!

COUP DE POIGNARD.—Vendredi, à St. Hyacinthe, un nommé Perrault trébucha en descendant de sa voiture et reçut en même temps un coup de poing d'un passant. Une bagarre s'en suivit, pendant laquelle un ami de l'assaillant frappa Perrault d'un coup de poignard au cou. Si le coup eût porté deux lignes plus haut, l'artère carotide aurait été atteinte, et la blessure serait devenue mortelle.

Il s'est produit une scène amusante lorsque le comité général de la chambre se divisa sur la motion de M. Mackenzie en faveur du libre échange.

M. Mackenzie, en tête de ses partisans, fit assaut sur M. Cartier, qu'il empoigna à son passage, et ramena à son siège.

M. Fortin et M. McCallum vinrent à la rescousse du ministre de la finance, et après un combat opiniâtre, durant lequel un pupitre fut renversé, M. Mackenzie fut amené prisonnier de l'autre côté.

En même temps, Sir John se jetait sur M. McFarlane, et un combat général s'engageait dans l'enceinte de la Chambre.

M. Mackenzie parvenant à s'échapper des mains de ceux qui le retenait captif, monta sur la table du greffier, poursuivi par M. Bowell, qui, l'empoignant par la jambe, le précipita en bas. Les deux joueurs vinrent alors se mesurer au milieu de la salle.

Le chef de l'opposition, doué d'une force peu commune, eut l'avantage sur son rival, qu'il amena captif de l'autre côté. Ce hourvari se prolongea pendant quelques instants. Finalement l'ordre fut rétabli, puis le comité se leva.

AUTRE SCENE.—M. Abbott fait motion que le bill concernant le chemin de fer Canada Central subisse sa troisième lecture.

M. Chauveau propose un amendement, et M. Ferguson parle longuement contre le bill.

Sir George s'exprimant en anglais rappelle à l'ordre l'honorable membre.

M. Ferguson demande au ministre de la milice de répéter ce qu'il vient de dire.

Sir George répond cette fois en français.

M. S. Macdonald, prenant la parole en français, blâme le ministre de la milice au milieu des rires qui éclatent dans l'enceinte parlementaire.

Sir George s'énonçant en latin et en grec défend le gouvernement.

M. Abbott proteste contre l'emploi de l'idiome Choctaw. (Rires.)

M. Levisconte prend la parole en espagnol.

Sir John dit qu'il est parfaitement d'avis que le débat soit clos.

M. Ferguson reprend la discussion en anglais jusqu'à ce que le temps accordé à l'examen des bills privés soit expiré.

REMERCIEMENTS.—Avant de quitter Montréal, les officiers des différentes compagnies de volontaires, ont présenté une adresse au capt J. B. Emond, quartier maître de la brigade, pour le remercier de la manière prompte et prévenante avec laquelle il s'est occupé de recevoir et loger les officiers et leurs soldats, à leur arrivée à Montréal.

LES VOLONTAIRES.—Le cinquième bataillon de milices volontaires, comprenant les compagnies de Joliette, Trois-Rivières, Berthier, Ste. Elizabeth, Ste. Melanie, St. Jacques de l'Achigan, Rivière du Loup, St. Grégoire, St. Gabriel de Brandon, etc., a été licencié, vendredi dernier.

BIS BELLEAU.—Le fameux Bis Belleau a été enfin pincé la nuit dernière, cela paraît presque incroyable, au moment où ce personnage était oublié et qu'on le croyait encore dans la république voisine. Il paraît que Bis Belleau était à Québec depuis quelques jours et que tout le monde l'ignorait, sauf la police qui guettait le moment de mettre la main sur lui. Cette occasion s'est présentée la nuit dernière, à l'endroit appelé *Brass Castle*. Une rixe s'est élevée à la porte d'une maison mal famée dans laquelle se trouvait par hasard Bis Belleau qui, comme on le sait, aime le bruit et le tapage. Aussi, se fiant trop sur sa bonne étoile, il a eu l'imprudence de risquer un œil dans l'entrebaillement d'une porte et cela a suffi pour le faire reconnaître. Deux habiles agents de police, les nommés Robitaille et Jocnette, l'aperçurent et prirent leurs mesures pour opérer cette importante capture. La rixe s'échauffant, Bis Belleau n'y put tenir et se précipita dans la rue pour y prendre part, mais à sa grande surprise, il s'est trouvé en face des deux agents de police mentionnés plus haut, qui l'ont saisi et conduit au poste sans lui donner le temps de se reconnaître.

Il paraît que ce matin, le géolier de la prison a découvert qu'un des prisonniers, un ami de Bis Belleau, avait travaillé, la nuit dernière, à scier avec un couteau, une peinture de la porte de sa cellule qui était presque à moitié coupée. — *Journal de Québec.*

NOUVELLES ETRANGERES

Le Sénat français a adopté le sénatus-consulte qui renferme les derniers changements.

M. Emile Ollivier a clos la discussion par un grand et beau discours. Il dit que le gouvernement ne voulait que soumettre aux peuples certaines modifications à la constitution et obtenir son approbation.

Il n'est pas question de toucher à la base de la constitution. La résolution veut donner une autre tournure au débat. Si les révolutionnaires veulent la lutte, le gouvernement est prêt à les écraser.

M. Emile Olivier a continué en disant que quelque soit le vote des électeurs, il n'y a aucune réaction à craindre. L'empereur, d'accord avec ses ministres, reste généreux, libéral et magnanime. C'est un trait caractéristique chez lui de toujours avancer et de ne jamais reculer. Le ministère tend la main à tous les honnêtes gens. Le peuple est appelé à se prononcer sur la nouvelle constitution le 8 mai prochain. Les ouvriers organisent des grèves considérables qui augmentent le malaise et l'excitation causés par la politique.

On remarque depuis quelque temps, dans les principaux cafés de San Francisco, une jeune fille d'une grande beauté, Miss Garrison, qui y fait journellement des discours, ou plutôt des sermons—sur les funestes résultats de l'imtempérance. Les discours finis, ce nouvel adversaire du whisky, distribue des "tracts" en anglais et en allemand; à l'occasion, elle chante aussi une hymne religieuse. Lorsqu'il arrive à quelque buveur malappris d'interrompre Miss Garrison, le cafetier le met à la porte à grands coups de pied.

C'est-à-dire qu'un industriel intelligent, le cafetier fait respecter la jolie précheuse parce qu'elle attire le public? Ces sermons sur la tempérance sont sans doute une réclame adroite, dans laquelle la beauté de Miss Garrison joue le principal rôle. Mais il ne paraît pas que, jusqu'ici, elle ait arraché un seul individu au culte de la bouteille.

MISS SWAN.—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco*: Le chemin de fer du Pacifique nous a apporté dimanche, un phénomène dans la personne d'une demoiselle A. H. Swan, qui vient peut-être en Californie dans l'espoir d'y trouver un mari. Miss Swan est à l'époque de la vie où cet espoir n'a rien que de très raisonnable; elle n'est âgée que de 21 ans. Il est vrai qu'elle a huit pieds de haut et pèse 400 livres. Là est le cheveu. Il y a des hommes qui aiment à faire sauter leur femme sur leurs genoux.

Le démon du jeu vient de faire trois victimes à Monaco. Un ex-artiste du Théâtre Italien, de Nice, s'est brûlé la cervelle de désespoir d'avoir perdu ses dernières ressources.

La semaine dernière, un joueur s'était tué, lui aussi, pour causes de décaissement.

Enfin, avant hier, un autre décaivé s'est pendu à une branche d'olivier.

Croyez-vous que cela ait produit la moindre impression sur les joueurs et que cela les ait fait rentrer tant soit peu en eux-mêmes?

Ah! ouiche... ils se sont tous portés à l'endroit où le malheureux se balançait... et ils se sont disputés à qui aurait un fragment de corde de pendu.

DOUBLE ASSASSINAT DES PLUS SINGULIERS.

SUITE.

« La question, maintenant, était celle du mode de descente. Sur ce point, j'avais satisfait mon esprit dans notre promenade autour du bâtiment. A cinq pieds et demi environ de la fenêtre en question court une chaîne de paratonnerre. De cette chaîne, il eût été impossible à n'importe qui d'atteindre la fenêtre, à plus forte raison, d'entrer.

« Toutefois, j'ai remarqué que les volets du quatrième étage étaient du genre particulier que les menuisiers parisiens appellent *ferrades*, genre de volets fort peu usité aujourd'hui, mais qu'on rencontre fréquemment dans de vieilles maisons de Lyon et de Bordeaux. Ils sont faits comme une porte ordinaire (porte simple, et non pas à double battant), à l'exception que la partie inférieure est façonnée à jour et treillissée, ce qui donne aux mains une excellente prise.

« Dans le cas en question, ces volets sont larges de trois bons pieds et demi. Quand nous les avons examinés du derrière de la maison, ils étaient tous les deux ouverts à moitié, c'est-à-dire qu'ils faisaient angle droit avec le mur. Il est présumable que la police a examiné comme moi les derrières du bâtiment; mais, en regardant ces *ferrades* dans le sens de leur largeur (comme elle les a vues inévitablement), elle n'a sans doute pas pris garde à cette largeur même, ou du moins elle n'y a pas attaché l'importance nécessaire. En somme, les agents, quand il a été démontré pour eux que la fuite n'avait pu s'effectuer de ce côté, ne leur ont appliqué qu'un examen succinct.

« Toutefois, il était évident pour moi que le volet appartenant à la fenêtre située au chevet du lit, si on le supposait rabattu contre le mur, se trouverait à deux pieds de la chaîne du paratonnerre. Il était clair aussi que, par l'effort d'une énergie et d'un courage insolites, on pouvait, à l'aide de la chaîne, avoir opéré une invasion par la fenêtre. Arrivé à cette distance de deux pieds et demi (je suppose maintenant le volet complètement ouvert), un voleur aurait pu trouver dans le treillage une prise solide. Il aurait pu dès lors, en lâchant la chaîne, en assurant bien ses pieds contre le mur et en s'élançant vivement, tomber dans la chambre, et attirer violemment le volet avec lui de manière à le fermer, — en supposant, toutefois, la fenêtre ouverte en ce moment là.

Remarquez bien, je vous prie, que j'ai parlé d'une énergie très-peu commune, nécessaire pour réussir dans une entreprise aussi difficile, aussi hasardeuse. Mon but est de vous prouver d'abord que la chose a pu se faire, — en second lieu et *principalement*, d'attirer votre attention sur le caractère *très-extraordinaire*, presque surnaturel, de l'agilité nécessaire pour l'accomplir.

« Vous direz sans doute, en vous servant de la langue judiciaire, que, pour donner ma preuve *à fortiori*, je devrais plutôt *sous-évaluer* l'énergie nécessaire dans ce cas que réclamer son exacte estimation. C'est peut-être la pratique des tribunaux, mais cela ne rentre pas dans les us de la raison. Mon objet final, c'est la vérité. Mon but actuel, c'est de vous induire à rapprocher cette énergie tout à fait insolite de cette voix si particulière, de cette voix aiguë (ou aigre), de cette voix saccadée, dont la nationalité n'a pu être constatée par l'accord de deux témoins, et dans laquelle personne n'a saisi de mots articulés, de syllabisation.

A ces mots, une conception vague et embryonnaire de la pensée de Dupin passa dans mon esprit. Il me semblait être sur la limite de la compréhension sans pouvoir comprendre; comme les gens qui sont quelquefois sur le bord du souvenir, et qui cependant ne parviennent pas à se rappeler. Mon ami continua son argumentation:

— Vous voyez, dit-il, que j'ai transporté la question du mode de sortie au mode d'entrée. Il était dans mon plan de démontrer qu'elles se sont effectuées de la même manière et sur le même point. Retournons maintenant dans l'intérieur de la chambre. Examinons toutes les particularités. Les tiroirs de la commode, dit-on, ont été mis au pillage, et cependant on y a trouvé plusieurs articles de toilette intacts. Cette conclusion est absurde; c'est une simple conjecture, — une conjecture passablement naïve, et rien de plus. Comment pouvons-nous savoir que les articles trouvés dans les tiroirs ne représentent pas tout ce que les tiroirs contenaient? Madame l'Espanaye et sa fille menaient une vie excessivement retirée, ne voyaient pas le monde, sortaient rarement, avaient donc peu d'occasions de changer de toilette. Ceux qu'on a trouvés étaient au moins d'aussi bonne qualité qu'aucun de ceux que possédaient vraisemblablement ces dames. Et, si un voleur en avait pris quelques-uns, pourquoi n'aurait-il pas pris les meilleurs, — pourquoi ne les aurait-il pas tous pris? Bref, pourquoi aurait-il abandonné les quatre mille francs en or pour s'emparer d'un paquet de linge? L'or a été abandonné. La presque totalité de la somme désignée par le banquier Mignaud a été trouvée sur le parquet, dans les sacs. Je tiens donc à écarter de votre pensée l'idée saugrenue d'un intérêt, idée engendrée dans le cerveau de la police par les dépositions qui parlent d'argent délivré à la porte même de la maison. Des coïncidences dix fois plus remarquables que celle-ci (la livraison de l'argent et le meurtre commis trois jours après sur le propriétaire) se présentent dans chaque heure de notre vie sans attirer notre attention, même une minute. En général, les coïncidences sont de grosses pierres d'achoppement dans la route de ces pauvres penseurs mal éduqués qui ne savent pas le premier mot de la théorie des probabilités, théorie à laquelle le savoir humain doit ses plus glorieuses conquêtes et ses plus belles découvertes. Dans le cas présent, si l'or avait disparu, le fait qu'il avait été délivré trois jours auparavant créerait quelque chose de plus qu'une coïncidence. Cela corroborerait l'idée d'intérêt. Mais, dans les circonstances réelles où nous sommes placés, si nous supposons que l'or a été le mobile de l'attaque, il nous faut supposer ce criminel assez indécis et assez idiot pour oublier à la fois son or et son mobile qui l'a fait agir.

« Mettez donc bien dans votre esprit les points sur lesquels j'ai attiré votre attention, — cette voix particulière, cette agilité sans pareille, et cette absence frappante d'intérêt dans un meurtre aussi singulièrement atroce que celui-ci. — Maintenant, examinons la boucherie en elle-même. Voilà une femme étranglée par la force des mains, et introduite dans une cheminée, la tête en bas. Des assassins ordinaires n'emploient pas de pareils procédés pour tuer. Encore moins cachent-ils ainsi les cadavres de leurs victimes. Dans cette façon de fourrer le corps dans la cheminée, vous admettez qu'il y a quelque chose d'excessif et de bizarre, — quelque chose d'absolument inconciliable avec tout ce que nous connaissons en général des actions humaines, même en supposant que les auteurs fussent les plus pervers des hommes. Songez aussi quelle force prodigieuse il a fallu pour pousser ce corps dans une pareille ouverture, et l'y pousser si puissamment, que les efforts réunis de plusieurs personnes furent à peine suffisants pour l'en retirer.

« Portons maintenant notre attention sur d'autres indices de cette vigueur merveilleuse. Dans le foyer, on a trouvé des mèches de cheveux, — des mèches très-épaisses de cheveux gris. Ils ont été arrachés avec leurs racines. Vous savez quelle puissante force il faut pour arracher seulement de la tête vingt ou trente cheveux à la fois. Vous avez vu les mèches en question aussi bien que moi. A leurs racines grumeleuses — affreux spectacle! — adhéraient des fragments de cuir chevelu, — preuve certaine de la prodigieuse puissance qu'il a fallu déployer pour déraciner peut-être cinq cent mille cheveux d'un seul coup.

« Non-seulement le cou de la vieille dame était coupé, mais la tête était absolument séparée du corps; l'instrument était un simple rasoir. Je vous prie de remarquer cette férocité *bestiale*. Je ne parle pas des meurtrissures du corps de madame l'Espanaye: M. Dumas et son honorable confrère, M. Etienne, ont affirmé qu'elles avaient été produites par un instrument contondant; et en cela ces messieurs furent tout à fait dans le vrai. L'instrument contondant a été évidemment le pavé de la cour sur laquelle la victime est tombée de la fenêtre qui donne sur le lit. Cette idée, quelque simple qu'elle apparaisse maintenant, a échappé à la police par la même raison qui l'a empêchée de remarquer la largeur des volets; parce que, grâce à la circonstance des clous, sa perception était hermétiquement bouchée à l'idée que les fenêtres eussent jamais pu être ouvertes.

« Si maintenant, — subsidiairement, — vous avez convenablement réfléchi au désordre bizarre de la chambre, nous sommes allés assez avant pour combiner les idées d'une agilité merveilleuse, d'une férocité bestiale, d'une boucherie sans motif, d'une *grotesquerie* dans l'horrible absolument étrangère à l'humanité, et d'une voix dont l'accent est inconnu à l'oreille d'hommes de plusieurs nations, d'une voix dénuée de toute syllabisation distincte et intelligible. Or, pour vous, qu'en ressort-il? Quelle impression ai-je faite sur votre imagination? Je sentis un frisson courir dans ma chair quand Dupin me fit cette question.

— Un fou, dis-je, aura commis ce meurtre, — quelque maniaque furieux échappé à une maison de santé du voisinage.

— Pas trop mal, répliqua-t-il, votre idée est presque applicable. Mais les voix des fous, même dans leurs plus sauvages paroxysmes, ne se sont jamais accordées avec ce qu'on dit de cette singulière voix entendue dans l'escalier. Les fous font partie d'une nation quelconque, et leur langage, par un incohérent qu'il soit dans les paroles, est toujours syllabifié. En outre, le cheveu d'un fou ne ressemble pas à celui que je tiens maintenant dans ma main. J'ai dégagé cette petite touffe des doigts rigides et crispés de madame l'Espanaye. Dites-moi ce que vous en pensez.

— Dupin! dis-je, complètement bouleversé, ces cheveux sont bien extraordinaires, — ce ne sont pas là des cheveux humains!

— Je n'ai pas affirmé qu'ils fussent tels, dit-il; mais, avant de nous décider sur ce point, je désire que vous jetiez un coup d'œil sur le petit dessin que j'ai tracé sur ce bout de papier. C'est un *fac-simile* qui représente ce que certaines dépositions définissent les *meurtrissures noires* et les *profondes marques d'ongles* trouvées sur le cou de mademoiselle l'Espanaye, et que MM. Dumas et Etienne appellent une *série de taches livides évidemment causées par l'impression des doigts*.

— Vous voyez, continua mon ami en dépliant le papier sur la table, que ce dessin donne l'idée d'une poigne solide et ferme. Il n'y a pas d'apparence que les doigts aient glissé. Chaque doigt a gardé, peut-être jusqu'à la mort de la victime, la terrible prise qu'il s'était faite, et dans laquelle il s'est moulé. Essayez maintenant de placer vos doigts, en même temps, chacun dans la marque analogue que vous voyez.

J'essayai, mais inutilement.

— Il est possible, dit Dupin, que nous ne fassions pas cette expérience d'une manière décisive. Le papier est déployé sur une surface plane, et la gorge humaine est cylindrique. Voici un rouleau de bois dont la circonférence est à peu près celle d'un cou. Etalez le dessin tout autour, et recommencez l'expérience.

J'obéis; mais la difficulté fut encore plus évidente que la première fois.

— Ceci, dis-je, n'est pas la trace d'une main humaine.

— Maintenant, dit Dupin, lisez ce passage de Cuvier.

C'était l'histoire minutieuse, anatomique et descriptive, du grand orang-outang fauve des îles de l'Inde orientale. Tout le monde connaît suffisamment la gigantesque stature, la force et l'agilité prodigieuses, la férocité sauvage et les facultés d'imitation de ce mammifère. Je compris d'un seul coup tout l'horrible du meurtre.

— La description des doigts, dis-je, quand j'eus fini la lecture, s'accorde parfaitement avec le dessin. Je vois qu'aucun animal, — excepté un orang-outang, et de l'espèce en question, — n'aurait pu faire des marques telles que celles que vous avez dessinées. Cette touffe de poils fauves est aussi un caractère identique à celui de l'animal de Cuvier. Mais je ne me rends pas facilement compte des détails de cet effroyable mystère. D'ailleurs, on a entendu deux voix se disputer, et l'une d'elles était incontestablement la voix d'un Français.

— C'est vrai; et vous vous rappellerez une expression attribuée presque unanimement à cette voix, — l'expression *Mon Dieu!* Ces mots, dans les circonstances présentes, ont été caractérisés par l'un des témoins (Montani, le confiseur) comme exprimant un reproche et une remontrance. C'est donc sur ces deux mots que j'ai fondé l'espérance de débrouiller complètement l'énigme. Un Français a eu connaissance du meurtre. Il est possible, — il est même plus que probable qu'il est innocent de toute participation à cette sanglante affaire. L'orang-outang a pu lui échapper. Il est possible qu'il ait suivi sa trace jusqu'à la chambre, mais que, dans les circonstances terribles qui ont suivi, il n'ait pu s'emparer de lui. L'animal est encore libre. Je ne poursuivrai pas ces conjectures, je n'ai pas le droit d'appeler ces idées d'un autre nom, puisque les ombres de réflexions qui leur servent de base sont d'une profondeur à peine suffisante pour être appréciées par ma propre raison, et que je ne prétendrais pas qu'elles fussent appréciables pour une autre intelligence. Nous les nommerons donc des conjectures, et nous ne les prendrons que pour telles. Si le Français en question est, comme je le suppose, innocent de cette atrocité, cette annonce que j'ai laissée hier au soir, pendant que nous retournions au logis, dans les bureaux du journal le *Monde* (feuille consacrée aux intérêts maritimes, et très-recherchée par les marins), l'amènera chez nous.

Il me tendit un papier et je lus:

AVIS.—On a trouvé dans le bois de Boulogne, le matin du... courant (c'était le matin de l'assassinat), de fort bonne heure, un énorme orang-outang fauve de l'espèce de Bornéo. Le propriétaire (qu'on sait être un marin appartenant à l'équipage d'un navire maltais) peut retrouver l'animal, après en avoir donné un signalement satisfaisant et remboursé quelques frais à la personne qui s'en est emparée et qui l'a gardé. S'adresser rue..., No..., faubourg Saint-Germain, au troisième.

A continuer.

PROVERBES ARABES.

La meilleure science est celle qui est utile.

Tout ce qui voit, n'a pas d'yeux, tout ce qui prend, n'a pas de mains.

Chaque oiseau admire son ramage.

Celui qui a été mordu par un serpent a peur d'une corde.

Le corbeau ne crève pas les yeux de ses frères.

La mort de l'âne est une fête pour les chiens.

Celui qui te dit du mal d'autrui, médite de toi.

Celui qui voit pendant le jour est vu aussi.

C'est avec sa corne que le taureau défend son nez.

Si la poule avait de l'argent on ne lui couperait pas le cou.

Celui dont le terme est arrivé n'a plus qu'à étendre les pieds.

Celui qui monte sur le char de l'espérance, a pour compagnon la pauvreté. — Ce que tu places en terre te donnera du profit, mais si tu places un homme, il te déplacera.

VARIETES.

Un étudiant écrit la lettre suivante à un de ses amis : "Je vais ce soir au bal, et je n'ai pas d'habit ; prête-moi le tien."

Dans un salon d'Angoulême, la maîtresse du lieu reprochait à l'un de ses habitués sa longue absence.

Un monsieur donne vingt francs à un commissionnaire pour aller à l'Opéra lui chercher deux fauteuils d'orchestre.

Un billet adressé à un éditeur de Paris par le rédacteur en chef d'un journal de province :

Après avoir très-bien dîné dans un restaurant, un bohème fait appeler le chef de l'établissement.

Notre consommateur se lève, enfonce son chapeau sur sa tête, tourne le dos au restaurateur et, entr'ouvrant les pans de sa redingote :

Les fonctions actives de la milice citoyenne ont bien leurs charmes pour les amateurs d'ana.

Que de phases précieuses ! que d'adorables bouffonneries pourraient être recueillies aux jours de prise d'armes !

Tout dernièrement encore, lors d'une revue passée sur l'esplanade des invalides par le général Lawestine, le dernier des marquis, comme l'on fait appeler ses formes courtoises et sa rare élégance, n'avons-nous pas entendu un officier d'état-major essayer de rectifier un alignement fantastique par cet avertissement au moins poli :

—Allons, messieurs les pelotons, rentrez un peu vers la droite !

UNE FARCE.—Un jeune homme dit un jour : Un individu avait parié avec un gamin qu'il mangerait, en un seul repas, vingt-cinq bouts de saucisse.

Maintenant, lecteur, je vous le demande. Comment cet homme a-t-il pu manger les neuf autres bouts qui lui restaient encore à l'heure de son décès. Pour moi : je l'ignore.

Une jolie réponse entendue par le Passant du Rappel, à la police correctionnelle :

L'accusé.—Pardonnez-moi, mon président, si j'avais été prévenu, je ne serais pas ici.

Sous le règne de Charles IX le curé de Domfront fit une singulière innovation dans sa paroisse. Il refusa de baptiser aucun enfant, à moins qu'on ne lui payât en même temps son enterrement, promettant en son nom et en celui de ses successeurs que tous ceux pour qui l'on aurait fait ce paiement lors de leur baptême seraient enterrés gratis.

Les habitants de Domfront se plaindront à l'archevêque de Rouen. Ce prélat fit venir son subordonné et lui adressa de vifs reproches. Le curé se défendit d'une singulière façon : "Je suis, dit-il, depuis vingt ans curé de cette paroisse et pendant ce temps j'ai fait année commune une centaine de baptêmes et je n'ai pas encore fait un seul enterrement. D'abord je m'applaudissais de la bonne fortune qui m'avait placé dans un endroit dont l'air était si salubre ; mais, en consultant le registre des naissances et des décès, j'ai vu que depuis une centaine d'années il y avait eu tous les ans à peu près le même nombre de baptêmes et pas un seul enterrement d'un individu au-dessus de cinq ans. Cela me parut

un mystère difficile à résoudre. En poussant plus loin mes recherches j'en trouvai pourtant la solution. Tous ceux qui étaient nés à Domfront avaient été pendus à Rouen. J'ai donc pris la mesure que vous me reprochez pour détourner mes paroissiens de se faire pendre, et les encourager à mourir chez eux, leur enterrement étant payé d'avance."

Deux conscrits conversent entre eux ; l'un demande à l'autre : Qu'est-ce que tu aimes mieux, le soleil ou la lune ?

—Parbleu ? j'aime mieux la lune, parce qu'elle m'éclaire la nuit et m'empêche de me casser le nez, tandis que ton soleil, je m'en fiche pas mal, il ne paraît que quand il fait jour.

Bassompierre disait au roi Que, dans sa première ambassade, A Madrid, il fit cavalcade Sur une mule en désarroi ! Oh ! la chose ridicule !

Répond alors sa Majesté : "Qu'il faisait beau voir monté Un âne sur une mule !" Tout beau, reprit le fin matois, Sire, je vous représentais.

On parle fort diversément Des effets que produit l'absence : L'un dit qu'elle est contraire à la persévérance, Et l'autre qu'elle fait aimer plus longuement. Pour moi, voici ce que j'en pense : L'absence est à l'amour ce qu'est au feu le vent ; Il éteint le petit, il allume le grand.

La femme d'un paysan normand tombe dangereusement malade. Un docteur est appelé ; il l'interroge, examine, et tout en causant, laisse pressentir la crainte de ne pas être convenablement rémunéré de ses soins.

—Monsieur, dit le mari, j'ai là cinq louis, et que vous tuez ou guérissez la chère femme, le magot est à vous La malade mourut.

Au bout de quelque temps, le médecin se présente pour réclamer les cent francs.

—Docteur, dit le pauvre affligé, me voilà tout prêt à tenir ma promesse. Permettez-moi seulement deux petites questions, en présence de ces dignes témoins : Avez-vous tué ma femme ?

—Tué ! comment, tué ! assurément non. —Tant mieux. L'avez-vous guérie ?

—Non, hélas ! —Eh bien, si, comme vous en convencez, vous ne l'avez ni tuée, ni guérie, vous êtes hors des termes de nos conventions et n'avez légalement rien à me demander.

Un magistrat priant un de ses collègues à dîner, l'invité répondit : —Je vous inviterais moi-même ; mais je crois que je n'ai rien de bon. Sais-tu, La Fleur, ce que j'ai ?

—Monsieur, vous avez une tête de veau.

La scène se passe à Toulouse. Un paysan à un procès devant le tribunal civil. Le jour de l'audience il se rend, pour causer de son affaire, chez M^{re} Dubernard, son avocat.

—Monsieur, lui dit-il, pensez-vous que je gagnerai ? —Hélas ! mon ami, je ne le crois pas. —Et pourquoi donc, monsieur ?

—Parce qu'il y a dans le Code un article qui te condamne formellement. —Il n'y en a qu'un ?

—Un seul article suffit. —Ah !... et, sans cet article, je gagnerais ?

—Très-certainement. Le paysan se gratte la tête. —Eh ! si c'était un effet de votre bonté, monsieur, pourriez-vous me le faire voir, cet article ?

—Volontiers, Tiens, le voilà. Et l'avocat désigne du doigt l'article en question, qu'il lit tout haut.

—Comment ! il n'y a que ça ? Et pour ce méchant article, je perdrais mon procès ? —Que veux-tu ! j'en ai peur.

Cela dit, l'avocat quitte le paysan pour un nouveau client qui arrive. Mais le campagnard n'avait perdu aucun des mouvements de son défenseur, et son œil était attaché au maudit article, qui était toujours là en évidence, le Code étant resté ouvert à la même page.

—Eh quoi ! se dit tout bas le plaideur en foudroyant la page d'un regard d'indignation, c'est ce gueux d'article là qui s'avise de me donner tort ? Attends ! attends !

Et, pendant que M^{re} Dubernard est occupé ailleurs, le campagnard s'approche en tapinois du Code, en arrache le feuillet contenant le malencontreux article, et glisse dans sa poche la page qu'il vient de détacher.

Puis il referme le livre, le replace sur la cheminée et s'esquive.

M^{re} Dubernard plaide le procès, et, contrairement à ses prévisions, il le gagne.

L'audience terminée, le paysan retourne chez son avocat. Celui-ci s'attendait à de chaleureuses félicitations. Au lieu de cela, il voit à son client un air réservé, silencieux,

et, dans sa physionomie, quelque chose de discret et de malicieux. —Eh bien ! lui dit-il, comme te voilà drôle ! Qu'as-tu donc ? Est-ce que tu ne me remercies pas de t'avoir gagné ton procès ? —Oh ! monsieur, vous avez bien fait ce que vous avez pu, si vous voulez ; mais, sauf, votre respect, vous ne pouviez pas perdre, je m'étais arrangé pour ça. Et là-dessus le paysan, tirant de son gousset le feuillet plié en quatre : —Maintenant que j'ai gagné, ajouta-t-il, je vous rends l'article, parce qu'il faut que justice se fasse pour tout le monde.

M. A. BELANGER EBENISTE, VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN au No. 276 RUE NOTRE-DAME.

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur au moyen du CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT Au No. 243, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent. Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

PROCLAMATION. JOHN YOUNG. CANADA. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

PROCLAMATION. John A. Macdonald, A TENDU que dans et par Procureur Général, un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne.

PROCLAMATION. Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le dépôt et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire : les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappés avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire : après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

PROCLAMATION. Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdites, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale c'est à savoir : les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centes, — le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centes, — les dimes du poids de trente-huit grains et quatre dixièmes de grain à huit centes et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centes.

PROCLAMATION. EN FOI DE QUOI. Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Barronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre de Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distinctif de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL. LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS, 12 & 14 RUE St. VINCENT, MONTREAL.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des argens publics.

2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pas imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient du Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera pour tout le somme d'argent dû et seulement par le gouvernement à la date de la procuration.

3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû, ou qui peut devenir dû après sa date, par lesquelles toute banque reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées.

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait la demande a droit de recevoir l'argent, doit être fournie en demandant ces paiements.

Des blancs de formules de procuration peuvent être obtenus du Département du Receveur Général, et à toutes les succursales de la banque de Montréal. Par ordre du Bureau. JOHN LANGTON, Secrétaire. Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPES, ELECTROTYPES, STEREOTYPES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau : No. 10, Place d'Armes. Ateliers : No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire. De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT. Aux Etats-Unis \$2.50 par année. Aux Etats-Unis 3.00 par numéro. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES. 10 Centins la ligne 1re fois, 5 Centins 2me &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.